

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b> <b>FORET D'IFS – DIMANCHE 17 MARS 2024</b> <b>LA BRASSERIE DE L'ARBRE</b> <b>ARRÊTÉ n°2024/050</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;  
VU la demande de Monsieur Jean BOISNARD, gérant de la brasserie de l'arbre, domicilié au 16 Avenue du Docteur Jacques Aimez 61140 Bagnolles de l'Orne, reçu par courriel en date du 15 janvier 2024 afin d'occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des participants à cette manifestation qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Jean BOISNARD, gérant de la brasserie de l'arbre est autorisé à occuper le domaine public à savoir la forêt d'Ifs et à y vendre les produits de son commerce, à l'occasion de la manifestation « RUN A PAT » qui aura lieu le dimanche 17 mars 2024.

**Article 2 :** Cette autorisation provisoire est valable uniquement pour ce dimanche 17 mars 2024.

**Article 3 :** Des dispositions devront être prises par les organisateurs pour éviter toute détérioration du lieu (respect des plantations, interdiction de jeter au sol des papiers, bouteilles, boîtes en plastiques, etc...). Après utilisation, l'emplacement devra être remis dans son état initial.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;  
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;  
- Le Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement de la ville d'Ifs ;  
- Monsieur Jean BOISNARD - gérant de la brasserie de l'arbre.

Fait à Ifs, le 7 mars 2024



Le Maire,

  
Michel PATARD-LEGENDRE